



**NUFFIELD  
FRANCE**

*Developing people through agriculture  
Developing agriculture through people*

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

AG 21/01/2020

# I. Fonctionnement de l'association

## Article 1er : Cotisation

Le montant de la cotisation est fixé comme suit :

|                               |                       |
|-------------------------------|-----------------------|
| Lauréat (année n)             | exempté de cotisation |
| Membre actif                  | 40 €                  |
| Membre d'honneur              | 40 € (facultative)    |
| Personne morale (association) | 100 €                 |

La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

## Article 2 : Nouveaux membres

### Les lauréats

Les lauréats sont considérés comme membre mais sont exemptés de cotisation annuelle l'année de leur CSC. Leur contribution à l'activité de l'association se fait par l'accomplissement de leur parcours Nuffield.

### **Les membres actifs**

Les personnes (physiques ou morales) désirant devenir membre actif doivent remplir un bulletin d'adhésion et s'acquitter de la cotisation telle que définie à l'article 1 de ce présent règlement. La cotisation vaut jusqu'à la prochaine AG.

### **Les membres d'honneur**

Les personnes (physiques ou morales) invité.e.s à devenir membre d'honneur doivent remplir un bulletin d'adhésion et peuvent s'acquitter de la cotisation telle que définie à l'article 1 de ce présent règlement s'ils souhaitent prendre part aux activités de l'association. La cotisation vaut jusqu'à la prochaine AG.

### **Les membres sympathisants**

Toute personne ayant été lauréat.e de la bourse Nuffield France est de fait membre sympathisant à vie excepté cas de radiation. Il garde la capacité d'adhérer en s'acquittant de la cotisation annuelle et ainsi devenir membre actif.

## **Article 3 : Démission - exclusion - décès d'un membre**

La démission doit être adressée au président du conseil par lettre recommandée. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.

Comme indiqué à l'article 8 des statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le conseil d'administration, pour motif grave. Sont notamment réputés constituer des motifs graves :

- la non-participation aux activités de l'association;
- la non-remise de rapport dans les délais fixés par le conseil d'administration;
- une condamnation pénale pour crime et délit;
- la déchéance des droits civiques ou inéligibilité;
- toute action ou comportement de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités ou à la réputation de l'association, du réseau international Nuffield et des partenaires.

En cas de décès d'un membre, les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à un quelconque maintien ou lien dans l'association.

## **Article 4 : Assemblée générales - modalités applicables aux votes**

### **Vote des adhérents présents**

Les adhérents présents votent à main levée. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par le conseil ou par un adhérent.

### **Vote par procuration**

Comme indiqué à l'article 8 des statuts, si un adhérent de l'association ne peut pas assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par un adhérent mandaté muni d'un pouvoir. Un même adhérent ne pourra se voir confier plus de 5 pouvoirs pour une même AG.

## **Article 5 : Indemnités de remboursement des membres**

Seuls les membres actifs peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justificatifs. Pour les membres ne faisant pas partie du bureau, une demande préalable par téléphone ou courriel doit être effectuée avant d'engager les frais. Seuls les frais kilométriques pour des trajets de plus de 50 km pourront être remboursés selon le barème kilométrique des bénévoles en vigueur. En dessous de 50km, les membres en font don à l'association.

Tous les membres ont la possibilité d'abandonner les remboursements de frais et d'en faire don à l'association en vue d'une réduction d'impôt sur le revenu, art. 200 du CGI.

Pour ce faire, ils rempliront une fiche-type à retirer auprès du trésorier.

## **Article 6 : Gouvernance**

Un organigramme présentant la gouvernance est annexé à ce règlement intérieur.

### **Les membres**

#### **Accueil de nouveaux membres**

Lors de l'arrivée d'un nouveau membre, il lui sera remis une pochette d'accueil composée:

- de ce présent règlement intérieur;
- des statuts;
- des plaquettes de présentation de l'association;



**NUFFIELD  
FRANCE**

*Developing people through agriculture  
Developing agriculture through people*

- des coordonnées des membres du CA;
- du projet associatif (en cours de rédaction);
- du compte-rendu de la dernière Assemblée Générale.



**NUFFIELD  
FRANCE**

*Developing people through agriculture  
Developing agriculture through people*

## Compétences et profils des membres

| Membres                    | Adhésion statuts et règlement intérieur | Paiement cotisation | Profils associés   | Savoir-être, compétences   |
|----------------------------|---|---------------------|--|--|
| 1<br>Membres sympathisants | X                                       | X                   | Représente le réseau en sa qualité d'ancien lauréat.<br>Met à jour ses coordonnées sur la base de données Nuffield International<br>Offre son hospitalité, son aide et son réseau à tout | Motivation<br>Soutien au projet associatif   |
| 2<br>Membres d'honneur     | ✓                                       | (✓)                 | Rôle d'ambassadeur "Nuffield"<br>Connaît la plus value du réseau et la fait connaître<br>Participation aux activités   | Réflexion, débat, participation, création, proposition<br>Relationnel  |
| 3<br>Membres actifs        | ✓                                       | ✓                   | Participation active au fonctionnement de l'association<br><br>Peuvent faire partie du conseil d'administration et du réseau   | Soutien logistique et matériel<br>Connaissance des matières<br>Prise de décision, portage du projet<br>Travail en équipe, sens de l'initiative |

Engagement,  
investissement,  
disponibilité

### Formation des membres adhérents

En qualité de membres actifs, les bénévoles de l'association peuvent suivre des formations dédiées, et notamment celles proposées par l'Université Rurale de Quercy Rouergue à laquelle Nuffield France adhère.

*exemples de formations possibles : méthodologie de projet, fonction employeur, lecture de documents comptables, rédiger un compte-rendu de réunion,...*

## **Le conseil d'administration**

### **Responsabilités et missions**

- Dirige l'association (oriente, conduit et décide)
- Est garant de la mise en oeuvre du projet au regard de l'objet statutaire
- Assume la responsabilité financière
- Assume la responsabilité d'employeur (sans objet au 05/12/2019)
- Est un lieu de décision et de validation démocratique des propositions formulées en commissions.

### **Responsabilités et missions**

- L'ordre du jour est fixé par le président au moins 20 jours avant le conseil;
- Pour chaque point fixé à l'ordre du jour, le président sollicite l'administrateur référent afin que ce dernier prépare et anime le point de l'ordre du jour;
- Le CA est convoqué par courrier postal ou courrier électronique, par le président au moins 7 jours avant la réunion. La convocation comprend la date, le lieu, l'horaire et l'ordre du jour du conseil et est signée par le président. Par ailleurs, des fiches précisant le contenu de l'ordre du jour du conseil sont également jointes, permettant aux administrateurs de s'approprier les contenus et de préparer le conseil. Elles sont préparées par l'administrateur référent du dossier.
- Un compte-rendu exhaustif est effectué par le secrétaire et remis à chaque membre lors du CA suivant. Ce compte-rendu est déposé sur la plateforme de stockage en ligne (drive) pour une libre consultation des membres. Un relevé de décision est extrait de ce compte-rendu et envoyé par mail à tous les membres avant le CA suivant.

### **Direction**

Le président assure les fonction de direction. En cas de vacance temporaire du président, le ou les vice-président.e.s assureront la gestion des affaires courantes.

### **Missions des administrateurs**

Une définition des fonctions est établie pour les postes de :

- président;
- vice-président;

- secrétaire;
- trésorier.

Elles sont visées et révisées si nécessaire lors de chaque renouvellement de CA.

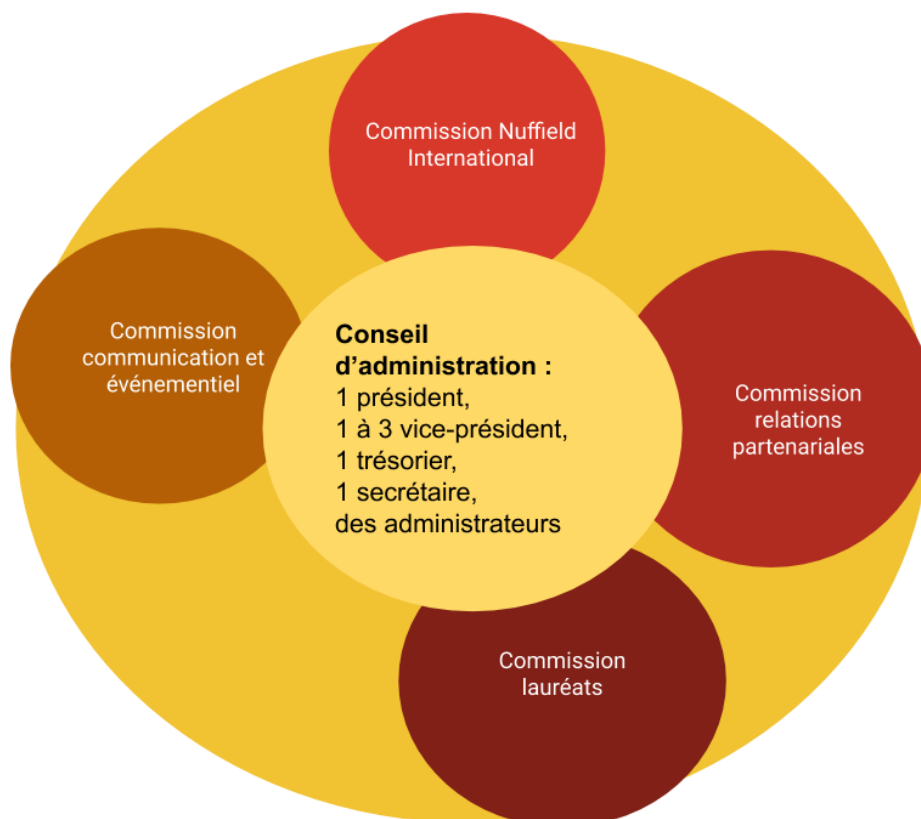
### **Mandats**

Chaque administrateur a un mandat de 3 ans pour une même fonction, renouvelable une fois de manière discontinue (il peut ainsi siéger 2 fois 3 ans à différentes périodes de sa vie pour un même poste).

## **Article 7 : Modification du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil d'administration.

## **Organigramme**



## II. Programme Nuffield - à destination des lauréats

Devenir lauréat de la bourse Nuffield est un premier pas pour intégrer le réseau Nuffield. Les travaux des lauréats sont la face émergée de la richesse de notre réseau et conditionnent donc d'une certaine manière nos possibilités de développer ce réseau.

Nuffield France fonctionne grâce à l'implication bénévole des anciens lauréats. L'ensemble du réseau est là pour vous apporter toute l'aide nécessaire pour aller au bout de votre sujet. En échange, nous précisons dans ce document les engagements des lauréats vis-à-vis du réseau Nuffield et des partenaires.

Les membres du réseau international sont tous des professionnels avertis et certains des entrepreneurs à succès ou des responsables importants. Chacun, au travers de son expérience, de ses réussites mais aussi de ses échecs peut contribuer à donner aux lauréats les réponses qu'ils cherchent et leur permettre ainsi d'avancer de façon positive dans leurs parcours professionnels.

C'est pourquoi on reste lauréat NUFFIELD toute sa vie. C'est une chance à saisir mais c'est aussi un engagement de partage.

### Article 8 : Éligibilité des candidats

Les candidats éligibles à la bourse Nuffield doivent satisfaire les critères suivants :

- Justifier d'un bon niveau d'anglais (à perfectionner durant le parcours),
- Être de nationalité française,
- Avoir entre 25 et 45 ans,
- Être doté d'une solide expérience professionnelle dans le milieu agricole (agriculteur ou actif agricole),
- Pouvoir se libérer au moins 12 semaines dans les 2 années suivant la sélection.



## Article 9 : Sélection des candidatures

En France la bourse est attribuée après un parcours de sélection qui se déroule en 2 temps : une présélection sur dossier par le conseil d'administration de NUFFIELD France puis un jury de sélection qui départage les candidats retenus sur audition.

Lors de la présélection sur dossier, l'ensemble des membres actifs à jour de leur cotisation sont consultés, leur avis étant pris en compte par le conseil d'administration.

Le jury de sélection se compose de :

- un ou plusieurs membres du conseil d'administration dont au moins un membre du bureau,
- un ou des représentants des partenaires,
- un ou plusieurs représentant du réseau international Nuffield,
- un ou plusieurs représentant des pouvoirs publics d'un pays membre du réseau Nuffield.

La sélection s'appuie avant tout sur des valeurs humaines, à savoir :

1. Avoir envie de faire partie activement d'un réseau agricole international.
  - a. S'engager à faire vivre le réseau : prendre part aux activités bénévoles de l'association et représenter le réseau Nuffield dans ses propres activités
  - b. Avoir un réel savoir-être pour "représenter" la France lors des activités du réseau à l'international mais aussi pour contribuer à la vie de l'association en France.
  - c. Prendre conscience qu'être lauréat c'est être un représentant du réseau international et de la France
2. Avoir envie d'incarner la dynamique de changement en agriculture
3. Passionné, enthousiaste, curieux, ouvert d'esprit et au débat, mature, bon communicant, enclin à partager son expérience, doté d'un esprit de synthèse.
4. Être capable d'organiser le travail sur son exploitation ou à son poste pour concilier et mener à bien son parcours de lauréat Nuffield.
5. S'engager à approfondir un sujet d'étude (laissé au libre choix du candidat).

## Article 10 : Description du programme Nuffield

Le programme NUFFIELD est soutenu par une bourse financée par des partenaires financiers qui investissent dans des profils professionnels à potentiel. Celui-ci se décompose de la manière suivante :

- Année n :
  - o Une partie obligatoire, organisée par Nuffield International à laquelle les boursiers doivent participer : le CSC ( Contemporary Scholars Conference ) qui marque chaque année le début d'une nouvelle promotion de boursiers NUFFIELD. Ce CSC dure une semaine et se tient chaque année dans un pays différent.



**NUFFIELD  
FRANCE**

*Developing people through agriculture  
Developing agriculture through people*

- Le GFP (Global Focus Program) qui est un programme de voyage imaginé par NUFFIELD Australie. Ce GFP, entièrement organisé, permet à un groupe de 8 boursiers de différentes nationalités, de visiter en 6 semaines des pays différents, de voir des agricultures très diverses, de mesurer les contraintes et les attentes de chaque pays, de rencontrer des agriculteurs mais aussi des responsables et des industriels. Les lauréats peuvent décider de participer à ce programme. Dans le cas où il n’y prendrait pas part, il est convenu que les boursiers participent à l’organisation de l’accueil des lauréats lors du GFP se déroulant en France.
- Année n et n+1 : Une partie libre et obligatoire que les boursiers organisent eux-mêmes avec le soutien de Nuffield France, de Nuffield International et des différents pays qui en sont membres.
- Année n+2 : dans l’idée de transmission et de passation d’une promotion à une autre, les lauréats sont invités à organiser la journée de présentation des rapports de la promotion suivante.

## Article 11 : Montant de la bourse Nuffield

Le montant de la bourse sert à couvrir :

- a. la participation à la Contemporary Scholar Conference (valeur estimée entre 1500 € et 4000€ selon le pays où il se déroule),
- b. la participation aux activités de l’association,
- c. les voyages liés à l’étude.

| Parcours Nuffield France |   |     |     |                  |                  |            |                                   |                            |                                     |                              |
|--------------------------|---|-----|-----|------------------|------------------|------------|-----------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| Activités                | Pre-CSC briefing  | CSC | GFP | GFP "French leg" | Voyages d'études | Parrainage | Rapport (rédaction et impression) | Conférence de présentation | Formations éventuelles (anglais...) | Activités du réseau Nuffield |
| <b>Obligatoire</b>       | x   | x   |     | x                | x                | x          | x                                 | x                          |                                     | x                            |
| <b>Financement</b>       | Financement par l’association Nuffield France, en fonction des ressources : 12 000€ environ |     |     |                  |                  |            |                                   |                            |                                     |                              |
|                          | Autofinancement   |     |     |                  |                  |            |                                   |                            |                                     |                              |
|                          | Co-financements possibles   |     |     |                  |                  |            |                                   |                            |                                     |                              |

Le montant total de la bourse dépend des ressources de l'association (valeur estimée à 12 000 €). Celui-ci est voté à chaque assemblée générale en fonction du budget prévisionnel annoncé.

A l'instar d'autres pays membres du réseau Nuffield, il est rappelé que le lauréat peut demander l'appui financier d'autres partenaires avec qui il serait déjà en relation dans le cadre de sa bourse Nuffield, mais aussi faire appel à ses propres fonds. Pour mémoire, l'association Nuffield France est reconnue d'utilité publique et peut à ce titre recevoir des dons.

## **Article 12 : Versement de la bourse**

La bourse est versée en plusieurs tranches selon le programme de voyage annoncé par le lauréat. Un montant forfaitaire de 2000 € sera remis au lauréat à l'issue de la présentation orale et de la remise de son rapport.

## **Article 13 : Engagement du lauréat**

Les lauréats de la bourse Nuffield signifient leur engagement en signant les statuts et le règlement intérieur.

Le lauréat s'engage à :

- Présenter ses résultats lors de la journée de présentation des rapports,
- Rédiger un rapport pour rendre compte de l'expérience Nuffield qui sera diffusé dans le réseau français et international,
- Communiquer sur les réseaux sociaux voire dans la presse tout au long de son parcours,
- Etablir des relations avec le ou les partenaire.s indiqué.s par le conseil d'administration,
- Rendre des comptes réguliers à l'association
  - o suivi du budget
  - o suivi et communication sur les voyages
- Témoigner de son expérience dans son réseau, lors d'événements ou dans toutes occasions qu'il jugerait pertinente,
- Aider à l'organisation du GFP en France en année n+1 de son parcours.

## **Article 14 : Présentation orale**

La présentation orale est un temps fort de la vie de l'association. La journée de présentation des rapports a lieu chaque année au même moment que l'assemblée générale. Le format de la présentation orale est de 20 minutes de présentation, suivie de 15 minutes de questions, le tout sur un support Power point. Vos visites et votre analyse de vos visites constituent bien entendu votre matière. La présentation orale peut également inclure une partie sur ce que vous a apporté Nuffield, sur votre évolution au travers des deux ans si vous le jugez utile.

La journée des présentations est le point d'orgue de votre étude Nuffield et constitue le meilleur moment pour communiquer autour de votre étude, vous pouvez donc imaginer un rendu différent et complémentaire de votre rendu écrit si cela peut le mettre en valeur.

Selon votre niveau d'aisance à l'oral, vous pouvez aller vers une présentation type tedx, inclure des vidéos. L'objectif étant d'être créatif, pertinent et percutant.

## **Article 15 : Rapport d'étude**

La présentation écrite prend la forme d'un rapport écrit, écrit en français. Nous souhaitons porter votre vigilance sur le fait que le rapport n'est en aucun cas un rapport académique mais bien un rapport autour de votre expérience Nuffield.

Il comprend nécessairement un résumé en anglais pour que les boursiers internationaux puissent savoir sur quoi vous avez travaillé, une fiche descriptive de votre étude (messages forts, pays visités, problématique), une présentation synthétique de vos déplacements, votre étude et une bibliographie. Des modèles sont donnés dans le drive . Nous ne fonctionnons pas sur un nombre de page pré-requis, mais une trentaine de page en arial 11 semble être un minimum pour traiter correctement un sujet. L'objectif du rapport est de conserver une trace de votre étude pour le réseau, les partenaires, les Nuffield internationaux et toute personne intéressée par votre étude. Ce rendu est donc très attendu!

Pour ce qui est de votre rapport, il ne peut pas se résumer à une compilation de vos compte-rendus de visite, c'est vraiment l'analyse de problématiques agricoles par des agriculteurs qui fait la plus-value des études Nuffield. Là encore soyez créatifs et percutants!

## Article 16 : Communication

Le parcours des lauréats constitue le cœur de Nuffield, il est donc primordial d'avoir quelques informations sur vos visites, vos réflexions.

Il est attendu du lauréat de communiquer :

- en interne avec les autres membres via les groupes whatsapp existants, le groupe facebook Nuffield Farming scholars, par mail ou tout autre canal identifié par le lauréat,
- en externe via le.s réseau.x sociaux privilégié.s par le lauréat. Nuffield France est présent sur Facebook (page Nuffield France), sur Twitter et sur LinkedIn (2020). Instagram peut tout à fait être utilisé. Dans tous les cas, il est recommandé d'ajouter les **#nuffieldag** et **#nuffieldfrance** pour que la publication parvienne au plus grand nombre. Les lauréats peuvent directement publier sur la page Nuffield France ou partager leur publication sur cette page.
- via les médias traditionnels ou sur un blog. Toute communication d'un lauréat dans les médias est la bienvenue! N'hésitez pas à informer l'association de toute publication pour que celle-ci puisse être partagée.
- avec les partenaires comme précisé dans l'article dévolu aux relations entre partenaire et lauréat.

Il est également indispensable d'éditer des cartes de visites bilingue pour le CSC, puis la suite des voyages :

- avec la mention "lauréat 20..Nuffield France"/"20.. Nuffield France scholar",
- le titre de son sujet.

Enfin pour votre notoriété comme celle du réseau, il peut être intéressant de mentionner le fait que vous soyez lauréat de la bourse Nuffield sur votre CV et/ou en signature de votre courriel.

La fréquence des publications doit être en adéquation avec votre cheminement et vos voyages.

Enfin, les lauréats sont encouragés à communiquer leur résultat au sein de leur réseau professionnel de la date de la présentation orale, mais aussi de communiquer leur rapport.

A l'issue du programme Nuffield, l'association encourage le lauréat à diffuser ses résultats de la manière la plus adéquate et à présenter l'association Nuffield le plus souvent possible. Le lauréat représente l'association et doit à ce titre, témoigner de son expérience dès qu'il le jugera pertinent.

## Article 17 : Accompagnement

Une attitude proactive est attendu de la part des lauréats. Cependant pour mener à bien son étude, le lauréat peut s'appuyer sur l'ensemble du réseau Nuffield, notamment :

- les membres du réseau (France et international) : pour obtenir des contacts, affiner sa problématique, obtenir un soutien logistique, administratif;
- les membres de la commission lauréat - parrainage : préparation au CSC et au GFP, compréhension du réseau, affiner sa problématique, obtenir un soutien logistique, administratif, relecture et conseil sur la communication à adopter, dialogue autour d'éventuels difficultés;
- les membres du bureau : déblocage des fonds, position à adopter vis-à-vis de la communication et des relations partenaires.

Un appel téléphonique a minima tous les deux mois entre le lauréat et un membre de la commission lauréat - parrainage est recommandé pour le bon déroulement du programme.

## Article 18 : Calendrier

Les lauréats présentent souvent des sujets ambitieux qui seront amenés à évoluer tout au long du parcours. Le calendrier ci-dessous a pour objectif de vous aider à structurer votre parcours.

| Tâche/Événement  | Période                  |
|--|--------------------------|
| Jury de sélection  | 4ème trimestre année n-1 |
| Journée de préparation au CSC et cadrage de l'étude                  | 1er trimestre année n    |
| CSC  | 1er trimestre année n    |
| GFP - optionnel<br>Participation à l'organisation du GFP en France - | 2ème trimestre année n   |



**NUFFIELD  
FRANCE**

*Developing people through agriculture  
Developing agriculture through people*

|  |                          |
|--|--------------------------|
| non-optionnel  |                          |
| Présentation du sujet au.x partenaire.s                                | 2ème trimestre année n   |
| Point d'étape avec le ou les partenaires                               | 4ème trimestre année n   |
| Point d'étape avec le ou les partenaires avant présentation de l'étude | 3ème trimestre année n+1 |
| Envoi de la présentation orale et du rapport pour relecture et avis    | 3ème trimestre année n+1 |
| Présentation orale et remise des rapports                              | 4ème trimestre année n+1 |
| Organisation de la journée de présentation des rapports                | 4ème trimestre année n+2 |

## **Article 19 : Relations avec les partenaires de Nuffield France**

Les partenaires font partie de l'environnement de l'association Nuffield France et doivent, à ce titre, être informé de l'avancée des études portées par les lauréats.

A l'issue de la sélection, le conseil d'administration informe le lauréat du ou des partenaires à tenir informer tout au long de son parcours. Il est vivement recommandé que le lauréat contacte son partenaire afin d'échanger et voire obtenir des contacts en France et à l'étranger qui lui permettrait de faciliter son étude.

Plusieurs rendez-vous sont prévus comme suit :

- 2ème trimestre de l'année n (après le CSC) : le lauréat est invité à présenter son cadre d'étude au.x partenaire.s par téléphone, par courriel ou en entretien physique dans tout lieu qui conviendrait aux deux parties.
- 4ème trimestre de l'année n : le lauréat est invité à faire un premier point d'étape par téléphone, par courriel ou en entretien physique dans tout lieu qui conviendrait aux deux parties.
- 3ème trimestre de l'année n+1 : le lauréat est invité à faire un premier retour sur son étude et à présenter l'angle d'analyse qu'il suivra lors de sa présentation. Cet échange peut être organisé par téléphone, par courriel ou en entretien physique dans tout lieu qui conviendrait aux deux parties.
- après présentation orale et remise du rapport : le lauréat propose au partenaire de présenter ses résultats lors d'événements organisés par le partenaire.

## **Article 20 : Comportement**

Dans toutes les étapes du parcours, chaque lauréat doit avoir un comportement conforme à l'éthique NUFFIELD, c'est-à-dire ouvert, respectueux des autres, soucieux de partager son expérience et de découvrir celle des autres. L'article 2 des statuts de l'association est là pour vous servir de guide dans la compréhension des valeurs Nuffield.

## **Article 21 : Niveau d'anglais**

La maîtrise de l'anglais est indispensable pour profiter pleinement des enseignements des rencontres, des conférences et des visites qui sont le quotidien d'un lauréat.

La pré-sélection étant faite quelques mois avant le départ du lauréat pour le CSC, celui-ci doit s'engager à suivre une formation de perfectionnement en anglais au cas où son niveau en anglais serait insuffisant aux yeux du jury, composé de membres anglophones.

## **Article 22 : Sanctions**

Le réseau est internationalement connu pour le sérieux de ses membres, aussi nous ne pouvons tolérer un comportement qui irait à l'encontre de nos valeurs.

Dans le cas où un lauréat, pour diverses raisons, ne pourrait s'engager à suivre le programme complet, il ne pourra pas bénéficier de la bourse et devra céder sa place au candidat en liste d'attente.

En outre, une communication sur les réseaux sociaux et auprès des partenaires jugée insuffisante par le conseil d'administration pourrait entraîner un blocage des fonds pendant le programme jusqu'à rétablissement des relations.

Une réserve de 2000 € est retenue sur le montant de la bourse et ne sera restituée au lauréat qu'après présentation orale et restitution du rapport d'étude.

Si le lauréat remet son rapport six mois après sa présentation, seul 50 % de cette somme sera remis au lauréat.

Au-delà d'une année après la présentation orale, le lauréat ne pourra plus prétendre à cette somme.

De plus, cette faute grave expose le lauréat à des sanctions, voire une radiation de l'association Nuffield France et du réseau international (cf. article 3). Cette décision sera prise





lors de la réunion du conseil d'administration qui se tiendra dans les deux ans après la présentation orale du lauréat.

Dans le cas où le lauréat serait radié, ses coordonnées seront supprimées de la base de données Nuffield et il ne pourra utiliser l'image du réseau Nuffield pour communiquer.